

Lyon, mercredi 11 février 2026

COMMUNIQUÉ PRESSE

Une nouvelle étape pour le vélo

Depuis 2020, la Métropole de Lyon a engagé une transformation profonde des mobilités. Les résultats sont mesurables : le nombre d'accidents a baissé de 48 % entre 2019 et 2024, soit près de 900 accidents corporels en moins ; les concentrations de dioxyde d'azote ont diminué de 37 % sur le périphérique ; 180 kilomètres de Voies Lyonnaises ont été réalisés ; le service Vélo'v dépasse désormais les 105 000 abonnés ; près de 10 000 jeunes ont bénéficié de FreeVélo'v.

Après avoir présenté **nos mesures pour renforcer les transports en commun et améliorer les conditions de la marche dans les cœurs de quartier**, nous présentons aujourd'hui nos propositions pour une **nouvelle étape en faveur du vélo**. Un mode de déplacement populaire, efficace, économique et bénéfique pour la santé, qui s'impose désormais comme un pilier de la mobilité métropolitaine. Développer la politique vélo dans la Métropole permet d'œuvrer à la sécurisation et au partage de l'espace public.

La liste **Avançons ensemble, l'union de la gauche et des écologistes avec Bruno Bernard**, propose cinq engagements structurants pour le prochain mandat.

1. Achever le réseau des Voies Lyonnaises et renforcer les aménagements de proximité

Depuis 2020, 180 kilomètres de Voies Lyonnaises ont été réalisés pour un investissement de 200 millions d'euros. Ce réseau structurant, sécurisé et lisible rencontre un succès de fréquentation inédit.

Nous proposons d'achever ce réseau d'ici 2035, avec la réalisation d'au moins 100 kilomètres supplémentaires. Les priorités seront le traitement des points noirs

de sécurité identifiés par les usagers, le renforcement du maillage dans les communes de première couronne et la sécurisation des carrefours complexes.

En complément de ce réseau structurant, nous renforcerons les aménagements de proximité : continuités cyclables entre quartiers, traitement des discontinuités, sas vélo, doubles sens cyclables et zones de rencontre. Chaque réaménagement de l'espace public intégrera des solutions pour le vélo, afin d'assurer une cohérence globale du réseau.

La poursuite de cette politique est un levier majeur pour consolider la baisse de l'accidentologie et garantir un espace public plus lisible et plus apaisé.

2. Amplifier la vélo-école : former 5 000 personnes par an

Le premier frein à la pratique du vélo n'est pas l'infrastructure, mais la confiance et le besoin de se sentir en sécurité. C'est pour cette raison que nous avons créé une vélo-école publique, gratuite et accessible à toutes et tous. Elle permet d'apprendre ou de réapprendre à faire du vélo, d'acquérir les bons réflexes en circulation et de maîtriser les bases de l'entretien.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée depuis 2020 en matière de sécurité routière. La baisse de 48 % de l'accidentologie n'est pas le fruit du hasard : elle résulte d'aménagements sécurisés, de vitesses apaisées, mais aussi d'une meilleure formation et d'un meilleur partage de l'espace public.

Pour le prochain mandat, nous porterons la vélo-école à **5 000 personnes formées par an**. Elle interviendra également davantage dans les entreprises, les établissements scolaires et auprès des publics spécifiques. L'objectif est clair : rendre la pratique du vélo accessible à toutes les générations et renforcer encore la sécurité sur l'espace public.

Déclaration de Bruno Bernard, président de la Métropole et tête de liste Villeurbaine :

« Depuis 2020, les habitants se sont saisis des nouvelles infrastructures et des nouveaux services. La baisse de 48 % de l'accidentologie montre qu'en investissant dans des Voies Lyonnaises sécurisées, en généralisant les Villes 30

et en développant la vélo-école, on améliore concrètement la sécurité et la qualité de vie. Avec l'union de la gauche et des écologistes, nous proposons d'amplifier cette dynamique : poursuivre l'achèvement du réseau, former davantage d'utilisateurs et faire du vélo une solution encore plus accessible et structurante pour l'avenir de la Métropole. »

3. Déployer 2 000 Vélo'v électriques supplémentaires et 250 nouvelles stations

Le service Vélo'v est aujourd'hui un succès reconnu, avec plus de 105 000 abonnés et un usage en constante progression. Depuis 2020, nous avons déployé les premiers Vélo'v électriques et ouvert de nouvelles stations, permettant d'élargir les usages et les distances parcourues.

Nous proposons désormais une montée en puissance significative : **2 000 Vélo'v électriques supplémentaires et 250 nouvelles stations**, principalement dans les communes de première couronne et les quartiers en développement. Ce choix d'un déploiement majoritairement électrique répond à l'évolution des usages – près de 60 % des trajets sont désormais effectués en assistance électrique – et permet de desservir des territoires plus éloignés ou en pente.

Parce que l'attractivité du service doit aller de pair avec la sécurité, nous expérimenterons, en lien avec les communes concernées, **un dispositif de limitation de vitesse dans certaines zones à forte densité piétonne.**

4. Renforcer l'aide à l'achat de vélos adaptés pour les personnes à mobilité réduite

La mobilité est un droit. Depuis 2020, nous avons renforcé les aides à l'achat de vélos pour lever les freins financiers. À partir de 2026, l'aide spécifique aux vélos adaptés pour les personnes à mobilité réduite (d'un montant compris entre 1 000 et 1 500 euros sous condition de ressources) sera élargie aux dispositifs de roues électriques pour fauteuils roulants.

Ces équipements, fixés directement sur les fauteuils, permettent un déplacement autonome sur les aménagements cyclables. Cette extension constitue une

avancée concrète en matière d'accessibilité et d'inclusion, cohérente avec l'ensemble des aménagements réalisés depuis six ans pour mieux partager l'espace public.

Déclaration de Manon Doyelle, porte-parole et tête de liste Porte des Alpes :

« Le déploiement massif du Vélo^v électrique permettra d'élargir les usages et de mieux relier les communes de première couronne aux centralités. En parallèle, le renforcement des aides à l'achat, notamment pour les vélos adaptés et les roues électriques pour fauteuils roulants, constitue une avancée concrète en matière d'autonomie. Le vélo doit être une solution réellement accessible, dans tous les territoires et pour toutes les situations. »

5. Faire du vélo un moteur de développement économique et d'emplois locaux

La politique cyclable engagée depuis plus de dix ans a permis à la Métropole de Lyon de devenir le premier pôle économique du vélo en France, avec plus de 200 entreprises, 1 200 emplois directs et 80 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

Nous renforcerons le soutien aux filières d'excellence du territoire : reconditionnement, économie circulaire, cyclologistique et livraison décarbonée. Nous consoliderons les lieux totems comme le Grand Plateau et travaillerons à la création ou au soutien d'un centre de formation aux métiers du cycle afin de répondre aux besoins croissants en compétences.

Le vélo n'est pas seulement une politique de mobilité : c'est une stratégie industrielle locale, créatrice d'emplois non délocalisables et alignée avec nos objectifs climatiques.

Autres engagements pour le prochain mandat

– Poursuivre la généralisation des Villes 30 et développer les zones de rencontre à 20 km/h dans les cœurs de quartier

- Atteindre 15 000 places de stationnement vélo sécurisé sur le territoire
- Renforcer le stationnement dans les parkings-relais et aux abords des gares
- Soutenir les ateliers d'autoréparation existants et accompagner l'ouverture de nouveaux ateliers dans les communes non couvertes
- Poursuivre et amplifier FreeVélo'v pour les jeunes et les publics en insertion
- Expérimenter des stationnements adaptés aux vélos cargos et aux vélos spécifiques
- Renforcer le dialogue avec les associations d'usagers et la commission d'accessibilité
- Améliorer la coordination des travaux pour limiter les nuisances et mieux informer les habitants